

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEXY EN DATE DU 30 janvier 2024**

### **Date de convocation : 26 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Frédéric WILMIN.

#### **Etaient présents :**

Mmes Myriam BIAVA - Maryline CUEVAS – Danielle GUILLAUME - Maryse MARGIOTTA - Florence MARQUES - Emilie RIZZO - Amandine SCHLIENGER-MORETTI  
MM. - Christophe COCQUERET - Philippe DE AZEVEDO – Pierre FIZAINÉ - Jessy GEOFFROY- Jean-François MESSIN - Antoine MORREALE - Oscar SCROCCARO - Frédéric WILMIN

#### **Excusés et représentés :**

Sophie MORREALE représenté par Frédéric WILMIN  
Céline RACADOT représenté par Philippe DE AZEVEDO  
Madjid HADJADJ représenté par Christophe COCQUERET  
Christian BORELLI représentée par Danielle GUILLAUME

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme MARQUES Florence a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire à la tenue du conseil municipal.

Concernant le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal, M. Cocqueret souhaiterait souligner plusieurs points :

- Les Lignes Directrices de gestion : il souligne le travail effectué et précise qu'il aurait souhaiter avoir plus de détails et consacré plus de temps sur ce point
- Il souhaite qu'il soit précisé qu'il a demandé si un règlement intérieur existait pour le nouveau club house de la salle des sports.

#### **Ordre du jour :**

1. Demandes de subvention « Rénovation énergétique de la salle des Fêtes » : DETR – Région – Conseil Départemental – Fond vert ;
2. Demandes de subvention « changement luminaires de la salle des sports » : DETR – Conseil Départemental – Région - SDE
3. Demandes de subvention « création d'un vestiaire – salle des sports » : Conseil Départemental – DETR ;
4. Demande de subvention « Rénovation de route » : DETR – Conseil départemental
5. Destinations des coupes forêt d'Ozières ;
6. Attribution du marché : Requalification de la route Nationale RD196b
7. Convention ADS 2021-2022 ;
8. Adhésion à l'Office du Tourisme ;

## 9. Questions diverses.

### **1) Demande de subvention DETR : rénovation énergétique de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire indique que la municipalité dans un souci de rénovation énergétique souhaite changer la chaudière actuelle qui date de la construction du bâtiment. Il est également souhaitable de changer les portes latérales de la salle afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et de limiter les déperditions de chaleur. Une baisse de la consommation de fluides est estimée à environ 30%.

M. Cocqueret demande quelle type de chauffage serait privilégier. Il lui est indiqué que au vu de la taille de la salle il est difficile de favoriser un autre système de chauffage qu'une chaudière à condensation.

Aucune autre question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Le coût du projet est estimé à 117 728,50 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

### **2) Demande de subvention DETR : Réhabilitation de la salle des sports**

Monsieur le Maire indique que la municipalité souhaite améliorer la performance énergétique de l'éclairage de la salle des sports. Ce dernier date de la création de la salle et est énergivore. De plus, un réaménagement de l'espace existant afin de créer des vestiaires supplémentaires et des locaux de stockages sont envisagés.

Le coût du projet est estimé à 43 555,50 € HT

Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

M. Cocqueret demande si une priorisation des demandes de subvention doit être faite. M. le maire lui indique que oui et que ce point pourrait être évoqué lors de la commission travaux qui aura lieu en février.

### **3) Demande de subvention Fond Vert : rénovation énergétique de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire indique que la municipalité dans un souci de rénovation énergétique souhaite changer la chaudière actuelle qui date de la construction du bâtiment. Il est également souhaitable de changer les portes latérales de la salle afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et de limiter les déperditions de chaleur. Une baisse de la consommation de fluides est estimée à environ 30%.

Le coût du projet est estimé à 117 728,50 € HT  
Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre du Fond Vert pour l'année 2024 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

### **4) Demande de subvention au Conseil Départemental : rénovation énergétique de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire indique que la municipalité dans un souci de rénovation énergétique souhaite changer la chaudière actuelle qui date de la construction du bâtiment. Il est également souhaitable de changer les portes latérales de la salle afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et de limiter les déperditions de chaleur. Une baisse de la consommation de fluides est estimée à environ 30%.

Le coût du projet est estimé à 117 728,50 € HT  
Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de la Conseil Départemental de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

### **5) Demande de subvention au Conseil Départemental : réhabilitation de la salle des sports**

Monsieur le Maire indique que la municipalité souhaite améliorer la performance énergétique de l'éclairage de la salle des sports. Ce dernier date de la création de la salle et est énergivore. De plus, un réaménagement de l'espace existant afin de créer des

vestiaires supplémentaires et des locaux de stockages sont envisagés.

Le coût du projet est estimé à 43 555,50 € HT.

M. Cocqueret demande si les travaux évoqués sont ceux qui ont été budgétés par le virement de crédits de décembre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de la Conseil Départemental de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

#### **6) Demande de subvention au Conseil Régional : rénovation énergétique de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire indique que la municipalité dans un souci de rénovation énergétique souhaite changer la chaudière actuelle qui date de la construction du bâtiment. Il est également souhaitable de changer les portes latérales de la salle afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et de limiter les déperditions de chaleur. Une baisse de la consommation de fluides est estimée à environ 30%.

Le coût du projet est estimé à 117 728,50 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2023 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de la région de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

#### **7) Demande de subvention au Conseil Régional : réhabilitation de la salle des sports :**

Monsieur le Maire indique que la municipalité souhaite améliorer la performance énergétique de l'éclairage de la salle des sports. Ce dernier date de la création de la salle et est énergivore. De plus, un réaménagement de l'espace existant afin de créer des vestiaires supplémentaires et des locaux de stockages sont envisagés.

Le coût du projet est estimé à 43 555,50 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2024 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de la région de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

## **8) Demande de subvention au SDE : réhabilitation de la salle des sports :**

Monsieur le Maire indique que la municipalité souhaite améliorer la performance énergétique de l'éclairage de la salle des sports. Ce dernier date de la création de la salle et est énergivore.

Le coût du projet est estimé à 24 390.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité 54 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Syndicat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services du Syndicat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

## **9) Coupe de bois**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Agent de l'O.N.F. de la forêt communale de Haute Marne, demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la destination des coupes de bois de la forêt communale pour l'exercice 2024.

Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide pour l'exercice 2024

- de la vente en bloc par les soins de l'ONF des coupes de la coupe n°12.
- De l'exploitation de la totalité des coupes diverses (dépérissantes) par l'ONF des arbres de futaies vendus façonnées par l'ONF.

## **10) Attribution d'un marché :**

Monsieur le Maire indique que l'analyse des offres relative au marché de requalification de la Route Nationale a été réalisée. Il convient donc d'attribuer le marché aux entreprises. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un MAPA avec 2 lots – lot n°1 : Aménagement de voirie et lot n°2 : Enfouissement des réseaux.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de suivre l'analyse des offres faite par la maîtrise d'œuvre.

Pour le lot n°1, l'offre identifiée comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour le prix, 40% pour la valeur technique de l'offre) est celle EUROVIA avec une offre s'élevant 268 425,54 € HT. Pour le lot n°2, après renégociation avec l'ensemble des candidats, l'offre retenue selon les mêmes critères est celle des co-traitants Eurovia/Naillon pour 179 280,45 € HT.

Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue le marché à Eurovia pour le lot 1 pour le montant de 268 425,54 € HT et au groupement Eurovia/Naillon pour le lot n°2 pour un montant de 179 280,45 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

## **11)Convention ADS 2021 et 2022**

Par délibération en date du 6 juillet 2015, la municipalité a délégué la gestion des autorisations du droit du sol à l'agglomération du Grand Longwy.

Le Grand Longwy nous soumet un avenant afin de régulariser les prestations rendues pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 et prévoir les modalités de fonctionnement de ce service commune sur la même période.

Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention inhérente à ce service.

## **12)Cotisation Office du tourisme**

Monsieur le Maire fait lecture de l'appel à cotisation de l'Office du Tourisme à laquelle la commune adhère. Pour l'année 2024, la cotisation s'élève à 80 €.

Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation
- disent que cette dépense est inscrite au Budget Prévisionnel 2024

## **Questions diverses :**

Mme BIAVA évoque le problème de stationnement aux alentours de la salle des sports.

M. Cocqueret demande des informations sur le nouveau lotissement, le nombre de parcelles. Il lui est répondu que le nombre de parcelles du permis de lotir est de 15.

M. Cocqueret fait part d'un problème à l'école maternelle et demande si la mairie est au courant. Le maire lui répond que oui et que le personnel concerné a été reçu et que le dossier suit son cours.

Mme CUEVAS demande des informations sur le compostage. M. le Maire lui indique que les informations doivent être données par l'agglo.

M. GEOFFOY évoque la vitesse excessive des bus dans les rues de Mexy. Il lui indique que cela a déjà été signalé aux compagnies.